

## **Le secrétariat de l'ADA rencontre la direction, mais l'impasse persiste.**

Lors de deux réunions distinctes entre le secrétariat de l'ADA et la direction, il n'a pas été possible de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les relations depuis près d'un an, c'est-à-dire depuis la conciliation à la CRCT. La direction a oralement fermement refusé de prendre acte de la pétition et, en outre, a rejeté le cadre de négociation demandé par ADA, ainsi que la possibilité de négociations futures avec le SIT.

### **Collège des enseignant-e-s (14 novembre)**

Lors de la réunion semestrielle de tou-te-s les enseignant-e-s avec la direction et les représentant-e-es des étudiant-e-s/assistant-e-s, la direction a répété ses arguments habituels, avec quelques innovations.

La direction a mis l'accent sur les améliorations apportées aux conditions de travail des assistant-e-s par la réforme du doctorat (précisant que ce sont « les seuls doctorats entièrement financés de Suisse »), ignorant les témoignages des assistant-e-s d'enseignement relatant que leur trop faible revenu ne leur permet pas de vivre dignement à Genève ainsi que les critiques formulées par ADA et le SIT à l'encontre de ce « modèle ».

La direction a également affirmé que l'ancien secrétariat de l'ADA ne s'était pas comporté comme des « adultes » et a dit espérer que le nouveau secrétariat le ferait. Elle a également formulé un grand nombre d'affirmations qui sont abordées plus en détail dans la section suivante (au sujet de la non-réception de la pétition, du fait que cette pétition a causé des problèmes dans ses négociations avec le gouvernement, etc.).

Malgré ce que la direction a dit plus tard à l'ADA sur le fait que l'ambition financière maximale à l'horizon est d'éviter les coupes, plutôt que d'augmenter les dépenses (voir ci-dessous dans la section sur la réunion ADA-direction), pendant le Collège des enseignant-e-s (CdE), la direction a dit : « Nous avons une mobilisation extrêmement forte de la part de la direction pour trouver des solutions innovantes de stabilisation financière qui nous permettent de poursuivre toutes les activités et missions de l'Institut et de nouveaux projets pour garantir le prestige de l'Institut ».

De plus, le directeur de la recherche a parlé de la réforme des centres de recherche et a affirmé à tort que l'ADA avait envoyé une lettre au FNS à ce sujet. Ce sont en réalité des assistant-es de recherche qui l'ont fait de leur propre initiative, sans l'intervention d'ADA. Lorsque l'ADA a contesté cette affirmation, le directeur de la recherche a déclaré que c'était un ancien secrétariat qui l'avait fait (ce qui n'était pas le cas). Il a ensuite admis son erreur en privé et s'est engagé à ce que cela soit rectifié dans le procès-verbal officiel de la réunion et lors du prochain Collège.

### **Réunion avec la Direction (20 novembre)**

Le 20 novembre, le nouveau secrétariat d'ADA a été invité à rencontrer officiellement la direction et à discuter des priorités d'ADA pour le mandat en cours. De manière décevante, la réunion s'est concentrée sur la vague suggestion de la direction de « vérifier les faits et

d'aligner les récits » afin de poursuivre toute discussion visant à reconnaître les demandes de l'ADA.

Les principaux points de discussion ont été les suivants :

- La direction a refusé **d'accuser réception de la pétition**. L'ADA lui a demandé à plusieurs reprises de fournir une réponse écrite, ce qu'elle a refusé. Comme au CdE, la direction a également insisté sur le fait qu'elle ne l'avait pas reçue. La pétition a cependant été envoyée par courriel et par courrier recommandé le 3 octobre 2023 à la direction et au Conseil de Fondation.
- Comme au CdE, la Direction a **insisté sur le fait que l'ensemble des mesures relatives au doctorat était déjà idéal**.
- La direction a suggéré que les négociations en cours avec le gouvernement sur la prochaine Convention d'objectifs<sup>1</sup> (COB) pourraient déboucher sur un supplément de 2 millions de francs suisses pour le budget de l'Institut, après quoi l'Institut pourrait examiner les demandes de l'ADA. **Les demandes des assistant-e-s d'enseignement ne seront pas abordées avant la fin des négociations de la Convention d'objectifs**.
- Le secrétariat de l'ADA a suggéré que les deux parties collaborent pour obtenir plus de financement pour les assistant-es d'enseignement dans la prochaine COB, que c'est le bon moment pour faire une telle demande. La Direction a rejeté cette proposition, alléguant que les 2 millions de francs suisses supplémentaires lui **permettraient seulement de ne pas procéder à des coupes globales et ne pourraient pas être utilisés pour de nouvelles dépenses**.
- La direction a également allégué que la pétition envoyée au Grand Conseil ajoutait une difficulté supplémentaire à la négociation de la Convention d'objectifs. Cependant, lorsque l'ADA a proposé d'utiliser la pétition pour obtenir ensemble une augmentation du budget avec le gouvernement, la direction a refusé, **arguant que la pétition n'avait aucun impact**.
- La direction a exigé une réunion de « **vérification des faits et d'alignement narratif** » avant toute séance de négociation. Elle insiste sur le fait que cette réunion doit avoir lieu sans le SIT ni documents préparatoires. Lorsque l'ADA a demandé à la direction si elle envisageait de reprendre les négociations après cette réunion d'information, elle a refusé de s'engager.
- ADA a demandé à la direction de donner une réponse écrite formelle à la pétition signée par 916 membres du secteur de l'enseignement supérieur genevois. Leur réponse servirait la communauté en établissant clairement la position spécifique de la direction sur les éléments énoncés dans la pétition, et pourrait servir de base à la réunion d'établissement des faits. La direction a refusé.
- La direction a insisté sur le fait que **l'IHEID n'adoptera jamais le modèle des assistant-e-s de l'Université de Genève**. Le modèle « anglo-saxon » adopté par l'Institut, dans lequel les assistant-e-s sont considéré-e-s comme des doctorant-e-s poursuivant un travail personnel, sera maintenu.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un accord récurrent entre le gouvernement et l'IHEID sur leur relation, qui comprend un élément de financement. Il existe une COB distincte pour le Canton et la Confédération.

Dans un moment révélateur, lorsque l'ADA a demandé à la direction si elle envisagerait même des séances de négociation avec une délégation conjointe ADA-SIT si l'ADA acceptait ce cadre « d'établissement des faits », la direction a refusé de répondre.

Face à cette impasse et à l'absence d'engagements de la part de l'autre partie, le secrétariat d'ADA n'a pas accepté la façon dont ils ont formulé la question et n'a pas programmé de « session d'établissement des faits ».

### **Une accusation déroutante**

Compte tenu des expériences négatives passées à cet égard, le secrétariat de l'ADA a tenu avec diligence son propre procès-verbal des deux réunions et l'a envoyé à la secrétaire exécutive de la direction. En ce qui concerne la réunion ADA-Direction, le secrétaire a par la suite envoyé un courrier électronique à ADA, affirmant que le procès-verbal était trop proche du mot à mot et accusant le secrétariat de l'ADA d'avoir enregistré la réunion. C'est faux et plutôt déconcertant, étant donné que la prise de notes précises est une compétence de base qui acquise au fil de nos années d'études.

C'est un exemple illustratif de la manière dont la direction se comporte avec les représentant-e-s du personnel, qui explique à nos yeux en partie la persistance de l'impasse post-CRCT.